

# Enquête de 2010 sur les industries de services : location et location à bail de matériel automobile

■ **Au besoin**, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous.



0001	Raison sociale		0004	Adresse (numéro et rue)	
0002	Nom commercial		0005	Ville	
0021	Titre de la personne-ressource		0006	Province, territoire ou État	
0008	Prénom de la personne-ressource		0053	Pays	0007
0028	Nom de la personne-ressource		0010	Langue préférée	Code postal/ zip code
			<sup>2</sup> <input type="checkbox"/> français		<sup>1</sup> <input type="checkbox"/> anglais

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.  
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

## A - Introduction

### But de l'enquête

Cette enquête sert à recueillir les données financières et les données d'exploitation nécessaires à l'élaboration des politiques et des programmes économiques nationaux et régionaux.

Veuillez consulter le [www.statcan.gc.ca/survey-enquete/index-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/survey-enquete/index-fra.htm) pour obtenir davantage de renseignements sur cette enquête.

### Divulgence des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou tout autre mode électronique peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

### Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la dernière page du questionnaire.

**Veuillez retourner le questionnaire dans les 30 jours.**  
Veuillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou  
télécopier le tout à Statistique Canada au 1-888-883-7999.

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide? Appelez-nous au 1-800-972-9692 ou postez le tout à :  
Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, 150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Consultez notre site Web à l'adresse suivante : [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)

## B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire les activités principales de votre entreprise.

0055


2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

0113

Location de voitures particulières (sans chauffeur)

0114

Location à bail de voitures particulières (sans chauffeur) (**exclure** les unités commerciales dont l'activité principale consiste à vendre au détail des voitures)

0115

Location et location à bail de camions, d'autobus, de remorques utilitaires et de véhicules récréatifs (sans chauffeur) (**exclure** les unités commerciales dont l'activité principale consiste à louer ou louer à bail du matériel industriel lourd; **inclure** la location et la location à bail d'espaces modulaires)

0040

Aucune des activités susmentionnées — Veuillez appeler au **1-800-972-9692** pour obtenir des instructions plus précises.

3. Est-ce que l'unique but de cette unité commerciale est de fournir des services à votre entreprise mère, à une entreprise affiliée ou à un bureau professionnel?

0029

<sup>1</sup>  oui, veuillez indiquer le nom de l'entreprise ou du bureau

0030

--

<sup>3</sup>  non

4. Cette unité commerciale finance-t-elle des ventes à crédit?

0527

<sup>1</sup>  oui

<sup>3</sup>

non

## C - Renseignements sur la période de déclaration

1. Veuillez déclarer les données de votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre** le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2011. Veuillez indiquer ci-dessous la période visée dans le présent questionnaire.

du <sup>0011</sup>    au <sup>0012</sup>

2. Si la période de déclaration ne couvre pas une **année complète**, veuillez indiquer la (les) raison(s) ci-dessous :

0031

<sup>1</sup>  exploitation saisonnière    <sup>2</sup>  nouvelle entreprise    <sup>3</sup>  changement de l'exercice financier    <sup>4</sup>  changement de propriétaire    <sup>5</sup>  arrêt définitif de l'exploitation    <sup>6</sup>  fermeture temporaire

## Directives générales

- Veuillez déclarer l'information qui se rapporte à l' (aux) unité(s) commerciale(s) indiquée(s) sur l'étiquette apposée à la première page.
- Répondez seulement aux questions qui s'appliquent à votre entreprise.
- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez fournir vos meilleures estimations.
- Veuillez déclarer les montants en dollars canadiens. Les montants en dollars et les pourcentages devraient être arrondis en nombres entiers.
- Veuillez consulter le guide de déclaration au [www.statcan.gc.ca/guides-f](http://www.statcan.gc.ca/guides-f) pour obtenir plus de renseignements.

## D et E - Sans objet

## F - Caractéristiques de l'industrie

Veillez fournir une répartition de vos ventes.

		\$CAN
1. Revenus de location ou de contrats de location-exploitation de matériel automobile (sans chauffeur) <b>Inclure</b> les paiements des contrats de location pour lesquels le bailleur est responsable de l'entretien du véhicule.		
a) automobiles et camions légers ( <b>inclure</b> les automobiles, les fourgonnettes, les mini-fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport et les camions légers)	2205	
b) autocaravanes, véhicules récréatifs, caravanes classiques et tentes-roulottes	2896	
c) camions lourds, remorques et autobus	2897	
2. Revenus de contrats (financiers) de location-acquisition de matériel automobile (sans chauffeur) <b>Inclure</b> les paiements des contrats de location pour lesquels le preneur à bail est responsable de l'entretien du véhicule, ainsi que des intérêts et du capital.		
a) automobiles et camions légers ( <b>inclure</b> les automobiles, les fourgonnettes, les mini-fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport et les camions légers)	1192	
b) autocaravanes, véhicules récréatifs, caravanes classiques et tentes-roulottes	2898	
c) camions lourds, remorques et autobus	2899	
3. Main-d'œuvre facturée aux clients pour les services de réparation et d'entretien ( <b>exclure</b> les pièces et le matériel facturés aux clients et les <b>inclure</b> à la ligne suivante)	2041	
4. Vente de marchandises ( <b>inclure</b> les pièces et le matériel facturés aux clients au cours d'une réparation). Les ventes de tout autre article (articles non loués, aliments, boissons) doivent être <b>incluses</b> ici.	2048	
5. a) gains nets ou pertes nettes provenant de la disposition de matériel préalablement loué ou loué à bail	2198	
b) produit brut provenant de la disposition de matériel préalablement loué ou loué à bail	2199	
6. Revenus de commissions ( <b>inclure</b> les commissions provenant de la vente d'assurances, etc.)	2060	
7. Autres ventes ( <b>inclure</b> les revenus provenant de la location de biens immobiliers et de services divers) :	2558	
(veuillez préciser) :	2559	
8. <b>Ventes totales</b> (somme des questions 1 à 7; <b>ne pas</b> inclure la question 5b)	2305	

## G - Effectif

		nombre
1. Nombre de partenaires et de propriétaires, <b>non salariés</b> (si salariés, les déclarer à la question 2 ci-dessous)	6321	
2. Employés rémunérés		
a) nombre moyen d'employés rémunérés durant la période de déclaration (voir le guide de déclaration)	6339	
b) pourcentage d'employés rémunérés (selon le nombre déclaré à la question 2a) qui travaillaient à <b>plein temps</b>	6328	%
3. Nombre de travailleurs contractuels auxquels vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels (estimations acceptées)	6320	nombre

## H - Ventes selon le type de client

Veillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

		%
<b>1. Clients au Canada</b>		
a) entreprises	8112	
b) particuliers et ménages	8100	
c) administrations, organismes à but non lucratif et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)	8233	
<b>2. Clients à l'extérieur du Canada</b>	8140	
		<b>100 %</b>

## I - Ventes selon l'emplacement du client

Veillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon l'emplacement du client (premier point de vente).

		%
1. Terre-Neuve-et-Labrador	8400	
2. Île-du-Prince-Édouard	8415	
3. Nouvelle-Écosse	8405	
4. Nouveau-Brunswick	8410	
5. Québec	8420	
6. Ontario	8425	
7. Manitoba	8430	
8. Saskatchewan	8435	
9. Alberta	8440	
10. Colombie-Britannique	8445	
11. Yukon	8455	
12. Territoires du Nord-Ouest	8451	
13. Nunavut	8452	
14. Clients à l'extérieur du Canada (le pourcentage doit égaler celui de la question 2 à la section H)	8401	
		<b>100 %</b>

## J et K - Sans objet

## L - Renseignements sur la personne-ressource

Nom de la personne à joindre au sujet de ce questionnaire :

0026 1  M. 2  Mme 3  Mlle

0054	Nom de famille		0017	Numéro de téléphone	
0013	Prénom		0027	Numéro de poste	
0014	Titre		0016	Numéro de télécopieur	
0018	Adresse électronique		0020	Adresse du site Web	

Rempli le : 0015      
aaaa mm jj

Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir ce questionnaire? 9910  heure(s) 9909  minutes

## M - Commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ci-dessous. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête.

9920

9913

9914

9915

9916

**À TITRE  
D'INFORMATION  
SEULEMENT**

## Renseignements généraux

### Confidentialité

#### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

#### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données,

on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

#### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

**Merci d'avoir rempli ce questionnaire.**  
**Veillez garder une copie pour vos dossiers.**  
Consultez notre site Web à l'adresse suivante :  
[www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)